Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 51 (1943)

Heft: 12

Vereinsnachrichten: Nachrichten der kantonalen FHD-Verbände

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le chauffage du local ne sera pas oublié. Cela a une grande importance. Dès les premiers froids et jusqu'aux derniers, un local sanitaire doit avoir une température de 20 à 24 degrés centigrades. En effet, en cas de déshabillage d'un blessé, celui-ci ne doit pas risquer un coup de froid. Or chacun sait que dans ces moments-là un blessé a facilement froid; il faut donc pouvoir lui donner la chaleur que momentanément il ne peut plus se donner lui-même. Un peu de cognac sera toujours tenu en réserve pour les cas de syncope, de refroidissement ou pour servir de cordial.

Le samaritain d'atelier tiendra un contrôle journalier des accidentés qui se sont présentés à lui et qu'il a soignés. Outre les noms, prénoms et fonctions, seront inscrits les causes de l'accident, l'heure et le jour, ainsi que l'heure des premiers soins donnés. Le diagnostic sera noté de même que les soins donnés, ceci afin de faciliter une enquête s'il en est ordonnée une par la suite.

Chaque semaine les instruments seront stérilisés au moins une fois, puis passés à l'alcool, qu'ils aient servi ou non.

Le samaritain sera prudent dans l'emploi de la teinture d'iode, car bien des personnes ne la supportent pas. A la longue, le détenteur d'un poste de secours finira par connaître son monde et saura s'il peut ïoder ou non la plaie de tel ou tel blessé. A défaut de teinture d'iode il serait bon de posséder de la teinture de Merfen, de l'alcool, voire du mercurochrome. Dans les cas de plaies souillées par le cambouis, un lavage avec de la benzine rectifiée s'impose. Cependant, on sera économe dans l'emploi de la benzine, vu son coût et sa rareté.

Dans ses relations avec les blessés le samaritain sera très circonspect. Il pèsera ses paroles et n'en prononcera aucune qui puisse être mal interprétée et qui puisse démoraliser. Il lui faudra souvent conseiller, user de persuasion et toujours chercher à remonter le moral d'un blessé. Il n'employera aucun mot moqueur et aura une grande sobriété de gestes. Il gardera pour lui les confidences qu'il aura reçues et n'oubliera jamais que dans les moments de dépression, un blessé prendra le samaritain pour un confesseur. Il faut alors savoir lui répondre. Le réconfort des paroles fera souvent autant de bien que le meilleur des pansements et contribuera au soulagement de l'accidenté. Il ne prendra jamais parti dans les discussions qui s'élèveront et tiendra toujours le parti du médecin chez lequel aura été envoyé le blessé. Mais, de toute façon, il faut laisser au blessé le libre choix de son docteur. Le samaritain devra toujours s'efforcer de persuader le blessé que le médecin, contre lequel il est peut-être prévenu, a fait tout son possible lors des soins qui lui ont été donnés une précédente fois mais dont il n'avait pas été content.

Chaque fois qu'il le jugera nécessaire et même si le blessé semble pouvoir marcher, le samaritain l'accompagnera chez lui ou chez le médecin. Bien souvent des scènes très pénibles pour le samaritain se passent au domicile du blessé. Dans ce cas il aura un double rôle à remplir, il lui faudra calmer les proches du blessé épouvantés par son arrivée inopinée et prendre sur lui de déshabiller le malade et de le coucher après lui avoir donne quelques soins de propreté. Très souvent dans ces moments, l'épouse d'un accidenté ou sa mère sont incapables de seconder le samaritain. Il est même parfois nécessaire de les soigner à cause de la peur et de l'émotion qu'elles ont ressenties. Il faudra calmer les enfants, préparer le lit, chauffer l'eau, faire tout ce qui est nécessaire en lieu et place des parents momentanément incapables de faire un geste cohérent. Les récriminations contre l'employeur soi-disant fautif seront écoutées, puis par des paroles pleines d'à propos on remettra les choses au point et on calmera les excités. Le bon sens inné du samaritain lui indiquera les paroles à prononcer dans de tels cas.

Lorsqu'un blessé doit être évacué sur un hôpital ou chez un médecin, ceux-ci seront toujours avisés par téléphone, afin qu'ils soient prêts à recevoir le blessé et qu'ils puissent éventuellement donner leurs ordres et éviter de grandes pertes de temps. Les blessés seront évacués à pied, ou, s'ils doivent être dans une position couchée, en automobile ou par voiturette. Ces transports se feront toujours discrètement, afin de ne pas exposer les accidentés aux yeux des curieux.

Sitôt après avoir été utilisé, le local sanitaire sera remis en ordre, de façon à pouvoir être prêt en cas de nouvel accident.

Ajoutons encore qu'au sein d'une entreprise de vaste étendue il pourra y avoir outre le poste de secours principal, de petits postes intermédiaires destinés à porter secours en cas d'extrême urgence. Ces postes seront placés dans le bureau d'un contremaître ou dans tout autre endroit approprié et desservi par du personnel ayant quelques connaissances des premiers secours à donner en cas d'accidents. Au cas où seul le poste principal est installé, ne pas oublier d'avoir toujours à portée de main un petit caisson de secours et un brancard prêts à être emportés en cas d'extrême urgence au secours de l'accidenté. Les soins ultérieurs et plus complets seront alors donnés au blessé au local sanitaire dans lequel il aura été transporté.

Dans les usines disposant d'un médecin, c'est ce dernier qui donnera aux détenteurs des postes de secours les indications sur l'aménagement de ceux-ci. Les détenteurs seuls responsables les aménageront avec soins et au plus près de leur conscience.

Faire son devoir, ne jamais outrepasser ses droits, savoir prendre des initiatives, inspirer la confiance, seront toujours les règles à observer par un samaritain d'usine. Dans tous les cas, le samaritain sera rendu responsable de l'usage de ces droits. Mais le médecin lui accordera toujours son appui s'il sait que le samaritain travaille comme il le doit.

Il faut encore qu'un samaritain d'atelier ait la confiance de son employeur et que ce dernier lui laisse carte blanche dans toutes les questions qui concernent son activité samaritaine. *E. Grieder.*

Nachrichten der kantonalen FHD-Verbände

Sektion Olten

Generalversammlung: Freitag, 26. Februar, 20.00 Uhr, im Hotel «Schweizerhof» in Olten. Die erste ordentliche Generalversammlung nahm unter der vorzüglichen Leitung unserer Präsidentin, FHD Cordier, einen flotten Verlauf. Das Protokoll der Gründungsversammlung der Sektion Olten vom 26. September 1942 wurde verlesen und von den Versammelten genehmigt. In ihrem Jahresbericht gab die Präsidentin ausführlich Aufschluss über die verschiedenen Uebungen, die während des letzten Jahres durchgeführt wurden. Die Kassierin, FHD Walliser, erstattete Bericht über die Jahresrechnung. Als Kassarevisorinnen für das Jahr 1943 wurden bestätigt: FHD von Arx Paula und FHD Studer Ella. FHD Kamber Alice, die technische Leiterin unserer Sektion, referierte über das Arbeitsprogramm für das neue Jahr. Der erste Teil der Versammlung endete, wie vorgesehen, um ca. 21.00 Uhr. Im zweiten Teil folgte ein stündiges Referat, gehalten von Lt. P. Loosli, Olten, über «Sinn und Wesen des Luftschutzes». Eine aufmerksame Hörerschaft folgte seinen überaus interessanten und lehrreichen Ausführungen. Die Versammlung konnte um 22.15 Uhr geschlossen werden. FHD *Siebenmann Elisabeth.*

Aus der Tätigkeit der Sektionen des Schweizerischen Roten Kreuzes

Zweigverein der Bezirke Horgen und Affoltern

Sonntag, 28. März, im Restaurant «Bahnhof» in Bonstetten: 15.00 Uhr: Hauptversammlung; 16.30 Uhr: Oeffentlicher Vortrag von Dr. F. Braun, med. Direktor der Anstalt für Epileptische in Zürich, über «Ursachen, Behandlung und Verlauf der Epilepsie». Anschliessend freies Zusammensein, Lichtbildervorführung «Erinnerungen an die Landi».

Schweizerischer Samariterbund

Alliance suisse des Samaritains

Mitteilungen des Verbandssekretariates

Communications du Secrétariat général

Résumé des Conférences des présidents

2. C. Rapports avec le service sanitaire des gardes locales. L'organisation du service sanitaire des gardes locales est affaire des médecins des arrondissements territoriaux compétents. Chaque localité doit former un service sanitaire de la garde locale. Dans les villes et les villages de certaine importance astreints à la DAP, cette tâche incombe à l'organisation de la DAP. En cas de guerre, le service sanitaire des GL de ces localités serait attribué à la DAP pour la renforcer et serait placé sous le commandement des organes de la DAP.

Dans certaines localités, n'ayant pas de DAP, on ne forma pas un service sanitaire spécial des GL mais on chargea tout simple-

Gazebinden, Idealbinden, Watte, Uebungsmaterial, Dreiecktücher, Verbandklammern, Heftpflaster-Kompressen etc.
liefert Samaritervereinen zu den vorteilhaftesten Preisen
Verbandstoff-Fabrik Ambulance M. Bouvard - Genf